

L'édito de la Présidente

Céline PARISOT



Chers collègues,

Les mois passés ont été marqués par des discours de défiance et de dénigrement de l'institution judiciaire. Malgré quelques soutiens notables comme celui des chefs de la Cour de cassation et d'autres plus discrets venus du CNB ou d'avocats sur Twitter, les médias ont généralement retenu que les français n'avaient, pour la moitié d'entre eux, pas confiance dans leur justice et dans les juges et procureurs. Personne ne leur a d'ailleurs demandé s'ils faisaient la différence entre les deux, ou même avec les avocats, qu'importe, il s'agit certainement d'un détail.

En corporatistes zélés, les représentants de l'USM ont continué de défendre l'institution et ceux qui la servent. Ils ont tenté de montrer que la Justice n'est peut-être pas telle que les chaînes d'info en continu la laissent à voir : laxiste avec les agresseurs et les violeurs, isolée de ses concitoyens dont elle est incapable de comprendre les attentes, bornée au point de se contenter d'appliquer la loi existante, et j'en passe.

Certains élus font de la virulence contre le pouvoir judiciaire leur marque de fabrique. Les chroniqueurs n'ont pas besoin d'être juristes pour asséner des contre-vérités comme des évidences à longueur de plateaux ou pour vendre du papier. « Chacun sait bien que » la Justice, si elle n'est pas une grande muette, est au moins une grande sourde. « Il est désormais évident

que » les juges ne sont pas assez responsables. Et l'impunité règne, c'est prouvé, je l'ai vu à la télé, d'ailleurs les juges n'emprisonnent plus car ils ont des quotas à respecter, si, si, et les délinquants poursuivent donc leurs méfaits en toute impunité.

Dans ce climat anxiogène, certains voudraient administrer à la justice un remède pire que le mal en complexifiant à l'envi une procédure pénale déjà byzantine : délais couperets pour les enquêtes préliminaires, complications inouïes pour procéder au moindre acte d'investigation contre un avocat, etc. Il faudrait donc encore légiférer pour restaurer la confiance dans l'institution judiciaire. Gageons que ces dispositions restaureront surtout la confiance des délinquants financiers dans leur impunité.

Mais tout de même, la Justice manque de moyens, cela est parfois dit aussi, sans en tirer de conséquences particulières ; là encore c'est certainement un détail. Puisque le budget de notre ministère a été particulièrement mirobolant l'an passé, tout va s'arranger grâce aux recrutements de contractuels. Finis les stocks ! Finies les audiences tardives ! Finis les plafonds qui fuient ! Comment ça, ce n'est pas de la compétence des nouvelles recrues ?

Le 29 juin, nous inviterons tous les citoyens à (re)découvrir leurs tribunaux et à se rendre compte par eux-mêmes des conditions dans lesquelles travaillent chaque jour les fonctionnaires et magistrats qui contribuent tant bien que mal à ce que les justiciables obtiennent malgré tout une réponse. Si la réalité échappe apparemment à ceux qui nous gouvernent, elle pourrait au moins leur être rappelée par leurs électeurs. Le manque d'informations, le déficit de connaissances en matière juridique et les critiques permanentes sur les ondes ne peuvent les aider à se forger une opinion de manière à peu près objective. Avec les personnels de greffe et les avocats, nous aurons au moins essayé d'attirer leur attention pour qu'ils s'approprient un peu mieux leur justice. L'USM continue par ailleurs à porter au mieux la voix des magistrats et la valeur

cardinale d'indépendance de la justice, dans les médias et sur les réseaux sociaux. Nous ne craignons pas la mise en jeu de la responsabilité des magistrats, dès lors qu'elle est justifiée par des fautes disciplinaires. Or, dans l'affaire du PNF, les poursuites contre l'un de nos collègues sont fondées sur un rapport d'inspection qui n'en fait apparaître aucune. Cela ne peut que nous inquiéter sur l'état d'esprit du Premier ministre, qui a ordonné la saisine du Conseil supérieur de la magistrature à la fois pour l'ancienne procureure qui aurait commis des fautes dénoncées par un collègue sur le fondement de l'article 40 du CPP et contre ce collègue pour avoir fait usage de l'article 40. N'y voyez aucune contradiction !

Pour rassembler nos forces, et sauf nouvelle pandémie, j'ai le plaisir de vous annoncer que le prochain congrès de l'USM aura lieu le 8 octobre à Paris, sur le thème de la responsabilité des magistrats. De manière inhabituelle, nous nous retrouverons dans un grand hôtel, la cour d'appel étant mobilisée pour le procès des attentats du 13 novembre 2015 et le nouveau tribunal ne disposant pas d'un équipement technique suffisant pour permettre la retransmission en direct. Il s'agira en effet d'un événement au format hybride : mi-présentiel, mi-distanciel. J'espère que vous serez donc particulièrement nombreux à y assister !

En attendant, plongez dans ce NPJ comme dans l'été et profitez de la nouvelle rubrique culture pour choisir un polar qui pourrait accompagner vos vacances. Vous pourrez également découvrir la justice au Qatar, un point de vue sur l'exercice de nos fonctions outre-mer et l'ENM dans la tourmente. Pour mieux aider les collègues en difficulté, un point sur les maladies professionnelles vous est proposé.

Enfin, nous lançons de nouveau avec l'association européenne des magistrats (AEM) un appel aux dons pour les magistrats turcs victimes de procédures pénales abusives et de licenciements massifs.

Soyons solidaires !